CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le trois juillet, à SAINT-JUST, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la salle du Conseil. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick LEVET.

Date de la convocation : 23/06/2026
Nombres d'Elus présents : 11/15
Nombres de votants : 15/15
Pouvoir : Mme CARON donne pouvoir à Mme BAMPA – M PERREAUD donne pouvoir à M SUCHET – Mme PERREAUD donne pouvoir à Mme ANDRE

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

LEVET Patrick	X	CROISY Daniel	X
FLAMAND Catherine	X	CHANEL Pascaline	X
SUCHET Gabriel	X	ALTUN Ercan	ABS
ANDRE Renée	X	MILLET Julien	X
PERREAUD Pascal	ABS	KARA Ramazan	X
CARON Catherine	ABS	CHANEL Pierre - Alain	X
BAMPA Joëlle	X		
PERREAUD Brigitte	ABS		
BONNET Patricia	X		

Secrétaire de séance désigné (Article L2121-15 du CGCT) **: Catherine FLAMAND**

Monsieur le Maire, Patrick LEVET, demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent Procès-Verbal du 5 Juin 2026.
Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente du 5 Juin 2026

FINANCES

➢ DELIBERATION 2026 - 00
MISE EN PLACE PORTE MONNAIE ELECTRONIQUE PAIEMENT CANTINE/GARDERIE

M SUCHET, adjoint aux finances ainsi qu'aux affaires scolaires, informe que suite aux différentes procédures de mise en place, le délai est trop court pour la rentrée de septembre.

Le sujet est donc ajourné à une date ultérieure

TOTAL :
VOTE
POUR : 13 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 1**

➢ **DELIBERATION 2026 - 28**

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

M. LEVET informe les membres du Conseil que différentes associations ont fait une demande de subvention auprès de la commune. Après avoir pris connaissance des demandes et après avoir délibérés, le Conseil, à la majorité des votants,

- **DECIDENT** d'attribuer les montants suivants :

ADMR :	
BOULES LYONNAISES EVEIL :	1 244,96 €
CAVALIERS DE ST JUST :	1 000,00 €
SOU DES ECOLES :	1 000,00 €
MFR LA VERNE :	100,00 €
RESTO DU CŒUR :	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE :	100,00 €
France ADOT :	100,00 €
AFHP Le Villa Joie	200,00 €
TELETHON	100,00 €

VOTE

POUR : 14 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

URBANISME

➢ **DELIBERATION 2026 - 00**

RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT LES AYES, ALLEE DU PRUNIER

Madame FLAMAND, 1ère adjointe, informe le Conseil Municipal que l'Association Syndicale Libre du Lotissement Allée du Prunier a adressé un courrier à la mairie afin de rétrocéder la parcelle A780 à la commune.
Cette parcelle concerne le chemin du lotissement qui dessert les lots 1 à 6.

Une demande avait été faite en 1991, demande qui avait été acceptée par la municipalité.
Hors il s'avère qu'aucune cession n'a été enregistrée au niveau des hypothèques.

Les co-lotis renouvellent donc leur demande de rétrocession de la parcelle A780 afin de régulariser la situation.

Le conseil Municipal demande à vérifier les réseaux d'eau pluviale et assainissement avant de se prononcer.
A présenter au prochain CM

ECOLE

➢ **DELIBERATION 2026 - 29**

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

M. le maire informe qu'en perspective de la rentrée scolaire 2025 – 2026, il convient de valider le règlement intérieur proposé.

Après discussion, les membres du Conseil après avoir pris connaissance de ces informations et à la majorité des votants :

- **VALIDENT** le règlement intérieur pour l'année 2026 - 2027

VOTE
POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

DIVERS

➢ **DELIBERATION 2026 - 30**

FORFAIT ANNUEL LOCATION SALLES ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Mme FLAMAND informe que plusieurs associations extérieures à la commune l'ont sollicité car elles étaient à la recherche d'une salle à l'année pour leur activité du 07/09/26 au 30/06/2027.
Mme FLAMAND propose une location payante à 30,00 €

VOTE
POUR : 14 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

➢ **Feux d'artifices**

M LEVET informe les membres du Conseil avoir fait un arrêté afin d'interdire l'utilisation de feux d'artifices, pétards et articles pyrotechniques pour les particuliers.

➢ **Mise à jour Plan Communal de Sauvegarde – Poste de commandement**

Mme FLAMAND informe que suite aux élections municipales, une réunion a été organisée avec les nouveaux Elus afin de mettre à jour le Poste de commandement du Plan Communale de Sauvegarde. Mme FLAMAND présente donc au Conseil le nouveau poste de commandement en place.

PROCHAIN CONSEIL LE 24 SEPTEMBRE 2026 A 20H

Observations :

PV approuvé lors de la séance du 17/09/2026

Secrétaire de séance, Catherine FLAMAND	Le Maire, Patrick LEVET